

Catalogue 2016 - 2017 des formations

batisafe.fr



Sécurité incendie et Accessibilité



Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Sécurité incendie



Systèmes de sécurité incendie



FORMATION
EXPERT



FORMATION
PRATIQUE



FORMATION
OBLIGATOIRE



BATISAFE

L'intelligence des normes

**“Des formations interactives
par des experts de terrain”**

BATISAFE | Savoie Hexapole | L'Agrion | 101 rue Maurice Herzog | 73420 Méry

Tél. 04 79 61 29 81 | formations@batisafe.fr

BATISAFE est une marque de CAP ERP SAS - 509 666 616 RCS Chambéry

Présent à Aix-les-Bains | Grenoble | Lyon | Paris

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation sous le numéro 82 73 01777 73 auprès du préfet de RHÔNE-ALPES.



SOMMAIRE

Présentation de BATISAFE 3
Nos formateurs 4
Des solutions faites pour vous ! 5
Calendrier des formations programmées..... 6

SÉCURITÉ INCENDIE ET ACCESSIBILITÉ PSH 7

Connaître les essentiels de la sécurité et de l'accessibilité des bâtiments 7
Appliquer les fondamentaux de la sécurité et de l'accessibilité des bâtiments 7
Établir un dossier de demande d'autorisation de travaux en ERP (DACAM)..... 8
Architectes : intégrer la sécurité et l'accessibilité à tous vos projets 8
Techniciens et entreprises : mettre en œuvre les dispositions en matière d'accessibilité et de sécurité incendie 9

ACCESSIBILITÉ PSH..... 10

Connaître les nouvelles dispositions techniques d'accessibilité dans les ERP existants..... 10
Suivre et respecter son agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)..... 10
Accueillir et évacuer les personnes en situation de handicap 11
Pourquoi et comment rendre accessible mon entreprise ?..... 11
L'accessibilité des ERP en pratique : les solutions techniques pour répondre aux nouvelles obligations..... 12
L'accessibilité des bâtiments d'habitation en pratique : les solutions techniques pour répondre aux nouvelles obligations..... 12
Accueil et accompagnement du public en situation de handicap..... 13

SÉCURITÉ INCENDIE 14

Connaître les fondamentaux de la sécurité incendie des établissements recevant du public (ERP) 14
Appliquer la réglementation incendie dans les établissements recevant du public (ERP)..... 14
Appliquer la réglementation incendie des bâtiments d'habitation..... 15
Appliquer la réglementation incendie en entreprise 15
Organiser la mise en sécurité incendie de vos établissements..... 16
Connaître les obligations des chefs d'établissement(s) en matière de sécurité incendie 16
Assurer les missions du responsable unique de sécurité (RUS) ou directeur unique de sécurité (DUS) 17
Gérer et organiser le registre de sécurité..... 17
Entretien et maintenance des installations techniques : respecter les obligations 18
Concevoir un système de désenfumage naturel ou mécanique 18

Permettre l'évacuation des personnes en situation de handicap (GN 8)..... 19
La sécurité incendie des bailleurs sociaux : pour tout comprendre en habitation et foyers-logements 19
Gares : appliquer la réglementation sécurité incendie des ERP de type GA 20
Parcs de stationnement : appliquer la réglementation sécurité incendie des ERP de type PS 20
Formation des personnels : manipulation des extincteurs 21
Formation des personnels : exercice d'évacuation 21
Formation des personnels : manipulation des extincteurs et exercice d'évacuation 22
Devenir équipier de première intervention (EPI)..... 22
Hôtels : formation du personnel en matière de sécurité incendie 23
Établissements de type J et U : formation à l'évacuation horizontale 23

SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)..... 24

L'essentiel des systèmes de sécurité incendie (SSI) 24
Connaître les fondamentaux des systèmes de sécurité incendie (SSI)..... 24
La coordination des systèmes de sécurité incendie (SSI)..... 25
Formation des personnels : exploiter le système de sécurité incendie (SSI)..... 25

Bulletin d'inscription formations programmées 26
Bulletin d'inscription formations organisées pour votre structure selon vos impératifs..... 27
Conditions générales de vente formations programmées..... 28
Conditions générales de vente formations organisées pour votre structure selon vos impératifs..... 29

LEXIQUE:

- Ad'AP = Agenda d'Accessibilité Programmée
- DACAM = Demande d'Autorisation de Construire, d'Aménager ou de Modifier un ERP
- DUS = Directeur Unique de Sécurité
- EPI = Équipier de Première Intervention
- ERP = Établissements Recevant du Public
- ERT = Établissements Recevant des Travailleurs
- GA = Gares
- ICPE = Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- PS = Parcs de Stationnement
- PSH = Personne en Situation de Handicap
- RUS = Responsable Unique de Sécurité
- SSI = Système de Sécurité Incendie

BATISAFE : du diagnostic à la maîtrise d'œuvre

Jérôme Pauchard est à la tête d'une **société spécialisée** dans les **expertises** et la conduite de projets. Sa connaissance du fonctionnement des collectivités et des services liés au **patrimoine immobilier** fait de BATISAFE un interlocuteur privilégié tant dans le **domaine public que privé**. Les hommes et les femmes de BATISAFE ont une grande **capacité d'intervention** proposant une offre **ciblée ou globale** du **diagnostic à la maîtrise d'œuvre**.



Des formations par des experts de terrain pour le public et le privé

Les formations sont des temps forts irremplaçables dans la vie professionnelle d'un individu et pour l'évolution d'une structure. BATISAFE vous propose différentes **"solutions"** : au plus près de chez vous, sur site, à dates préprogrammées ou sur demande.

Nous pouvons également concevoir avec vous, des **solutions sur-mesure**, mixage de plusieurs formations, de domaines différents, intégration d'une problématique particulière, possibilité de réaliser un audit préalable du patrimoine et de personnaliser la présentation. BATISAFE vous accompagnera dans tous vos besoins en formation à travers **un processus** clairement formaté.

Nos formations sont dispensées par des **experts de terrain** dans les domaines liés au bâti, choisis pour leur sens de la pédagogie. Ils s'adaptent au niveau des participants afin d'optimiser au mieux le temps de formation.

Des formations adaptées à vos besoins

Sécurité incendie, accessibilité aux personnes en situation de handicap, systèmes de sécurité incendie.

Quels que soient le domaine, la durée ou la période souhaités, **nous adaptons le programme en fonction des besoins, du public, de l'urgence**. Il est tout à fait envisageable de programmer des sessions de formation en soirée pour tenir compte des agendas déjà bien remplis.

POSSIBILITÉ D'INSCRIPTION EN LIGNE



Nos experts BATISAFE au plus près des personnes formées et de leurs impératifs

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres formateurs peuvent rejoindre les rangs de BATISAFE

Catalogue à jour sur notre site batisafe.fr, ou sur simple demande par mail à formations@batisafe.fr



Jérôme Pauchard
Dirigeant fondateur



Romain Richard
Directeur Ingénierie



Noémie Sanchez
Chargée d'affaires



Adrien Mercier
Chargé d'affaires



Une méthode pédagogique interactive et conviviale...

Quiz, études de cas, intervention sur site, partage d'expériences de terrain, témoignages...



Des solutions faites pour vous !

inter-entreprises ou intra-entreprise : à vous de choisir !



Les formations programmées en 2016 - 2017 dans les villes d'Aix-les-Bains, Paris et Lyon

Les formations du catalogue programmées pour tous les acteurs du bâtiment.

Les formations organisées pour votre structure selon vos impératifs

Limitées à 10 personnes. Temps de formation sur site regroupant le ou les participants de la structure pouvant intégrer une problématique particulière. Possibilité d'adapter les programmes ou de les regrouper. Possibilité de prendre en charge l'ensemble de l'organisation sur simple demande.

1er exemple : "Mon entreprise a été entièrement réaménagée intégrant de nouvelles machines outils. Les espaces ont été redistribués. J'ai fait réaliser un audit par BATISAFE tenant compte des législations en cours et des nouveaux espaces de travail et d'accueil. C'est sur cette base que les experts BATISAFE ont pu mettre en place des formations sur-mesure et donc sur site".

2ème exemple : "Une collectivité est propriétaire d'un patrimoine immobilier non négligeable. Les élus responsables ont souhaité appréhender la nécessaire gestion de la sécurité à travers un stage sur-mesure BATISAFE"

Vous souhaitez participer à une formation proche de chez vous ?

Nous vous offrons la possibilité d'organiser une session spécifique dans votre région sur une thématique à la demande.

Cette solution permet d'être au plus proche de vous et de rencontrer d'autres acteurs de votre région, sous forme de formation inter-entreprises.



Formations à Aix-les-Bains

Référence	SÉCURITÉ INCENDIE ET ACCESSIBILITÉ	Durée	Coût HT	Page	1 ^{er} semestre 2016	2 nd semestre 2016	1 ^{er} semestre 2017	2 nd semestre 2017
HSI01	Connaître les essentiels de la sécurité et de l'accessibilité des bâtiments	1 jour	550 €	7			7 mars 2017	
HSI02	Appliquer les fondamentaux de la sécurité et de l'accessibilité des bâtiments	2 jours	950 €	7		17 et 18 nov. 2016		16 et 17 nov. 2017
HSI03	Établir un dossier de demande d'autorisation de travaux en ERP (DACAM)	1 jour	550 €	8		29 nov. 2016	17 janv. 2017	28 nov. 2017
HSI04	Architectes : intégrer la sécurité et l'accessibilité à tous vos projets	1 jour	550 €	8			2 fév. 2017	
Référence	ACCESSIBILITÉ PSH	Durée	Coût HT	Page	1 ^{er} semestre 2016	2 nd semestre 2016	1 ^{er} semestre 2017	2 nd semestre 2017
HAN02	Suivre et respecter son agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)	1 jour	550 €	10		22 sept. 2016	23 mars 2017	21 sept. 2017
HAN05	L'accessibilité des ERP en pratique : les solutions techniques pour répondre aux nouvelles obligations	1 jour	550 €	12		8 déc. 2016		7 déc. 2017
Référence	SÉCURITÉ INCENDIE	Durée	Coût HT	Page	1 ^{er} semestre 2016	2 nd semestre 2016	1 ^{er} semestre 2017	2 nd semestre 2017
INC02	Appliquer la réglementation incendie dans les établissements recevant du public (ERP)	2 jours	950 €	14		11 et 12 oct. 2016		10 et 11 oct. 2017
INC06	Connaître les obligations des chefs d'établissement(s) en matière de sécurité incendie	1 jour	550 €	16	16 juin 2016		15 juin 2017	
INC11	Permettre l'évacuation des personnes en situation de handicap (GN8)	1 jour	550 €	19			4 avril 2017	
Référence	SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)	Durée	Coût HT	Page	1 ^{er} semestre 2016	2 nd semestre 2016	1 ^{er} semestre 2017	2 nd semestre 2017
SSI02	Connaître les fondamentaux des systèmes de sécurité incendie (SSI)	2 jours	950 €	24				04 et 05 juil. 2017

Formations à Paris et à Lyon

Référence	SÉCURITÉ INCENDIE	Durée	Coût HT	Page	Ville	1 ^{er} semestre 2016	2 nd semestre 2016	1 ^{er} semestre 2017	2 nd semestre 2017
INC12	La sécurité incendie des bailleurs sociaux : pour tout comprendre en habitation et foyers-logements	1 jour	550 €	19	PARIS		13 oct. 2016		3 oct. 2017
					LYON		6 déc. 2016		5 déc. 2017
INC13	Gares : appliquer la réglementation sécurité incendie des ERP de type GA	3 jours	1 300 €	20	PARIS		21 au 23 nov. 2016		20 au 22 nov. 2017
INC14	Parcs de stationnement : appliquer la réglementation sécurité incendie des ERP de type PS	2 jours	950 €	20	PARIS		13 et 14 sept. 2016		12 et 13 sept. 2017
					LYON	6 et 7 juin 2016		5 et 6 juin 2017	

BATISAFE | Savoie Hexapole | L'Agrion | 101 rue Maurice Herzog | 73420 Méry

Tél. 04 79 61 29 81 | formations@batisafe.fr | www.batisafe.fr

BATISAFE est une marque de CAP ERP SAS - 509 666 616 RCS Chambéry

Présent à Aix-les-Bains | Grenoble | Lyon | Paris

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation sous le numéro 82 73 01777 73 auprès du préfet de RHÔNE-ALPES.

Tous les acteurs du bâtiment sont régulièrement confrontés aux problématiques en matière de sécurité incendie et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Qu'il s'agisse des établissements recevant du public, des établissements recevant des travailleurs ou des bâtiments d'habitation, neufs ou existants. Les obligations et les dispositions sont complexes et en perpétuelle évolution.

CONNAÎTRE LES ESSENTIELS DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS - HSI01

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et habitation)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
 Appréhender les grands principes de la prévention incendie
 Identifier les principales obligations issues de la loi handicap concernant l'accessibilité des établissements recevant du public, des établissements recevant des travailleurs (ERT) et des bâtiments d'habitation, existants, ou à modifier
 Comprendre les liens entre la sécurité et l'accessibilité

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
 Les architectes
 Les bureaux d'études
 Les services techniques
 Les élus
 Les offices de l'habitat
 Les sociétés de gestion immobilière

PROCHAINE FORMATION PROGRAMMÉE
 Aix-les-Bains le 7 mars 2017

DURÉE : 1 journée de formation.

LA SÉCURITÉ INCENDIE

Les principes de la réglementation incendie
 Les principales dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation
 Les moyens de secours

L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le contexte réglementaire
 Les principales dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation
 Les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et leur suivi

LES LIENS ENTRE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET L'ACCESSIBILITÉ

Le contexte réglementaire
 Les principes d'évacuation des personnes en situation de handicap dans les ERP et les ERT

TARIF

550 € HT la journée (1)
 (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

Tous les acteurs du bâtiment sont régulièrement confrontés aux problématiques en matière de sécurité incendie et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Qu'il s'agisse des établissements recevant du public, des établissements recevant des travailleurs ou des bâtiments d'habitation, neufs ou existants. Les obligations et les dispositions sont en perpétuelle évolution et leur application concrète s'avère bien souvent complexe.

APPLIQUER LES FONDAMENTAUX DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS - HSI02

(type de bâtiments concernés : ERP, ERT et habitation)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
 Appréhender les grands principes de la prévention incendie et les mécanismes de développement d'un feu
 Identifier les principales obligations issues de la loi handicap concernant l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des établissements recevant des travailleurs (ERT) et des bâtiments d'habitation, existants, ou à modifier
 Comprendre les dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation
 Comprendre les liens entre la sécurité et l'accessibilité, et les solutions techniques qui en découlent

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
 Les architectes
 Les bureaux d'études
 Les services techniques
 Les élus
 Les bailleurs sociaux
 Les sociétés de gestion immobilière

PROCHAINES FORMATIONS PROGRAMMÉES
 Aix-les-Bains les 17 et 18 novembre 2016
 Aix-les-Bains les 16 et 17 novembre 2017

Durée : 2 journées de formation.

LA SÉCURITÉ INCENDIE

Les principes de la réglementation incendie
 Le mécanisme de développement d'un feu
 Les dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation
 Les moyens de secours
 Les dossiers de sécurité des demandes d'autorisation de travaux en ERP

L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le contexte réglementaire
 Les dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation
 Les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et leur suivi
 Les dossiers d'accessibilité des demandes d'autorisation de travaux en ERP

TARIF

950 € HT les deux journées (1)
 (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

LES LIENS ENTRE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET L'ACCESSIBILITÉ

Le contexte réglementaire
 Les principes d'évacuation des personnes en situation de handicap dans les ERP et les ERT
 Les solutions techniques
 Les mesures organisationnelles

ÉTUDES DE CAS

Études de cas pour une mise en pratique concrète des dispositions présentées tout au long de la formation

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

PROGRAMME

PROGRAMME

En application de l'article L. 111-8 du Code de la construction et de l'habitation, les travaux qui conduisent à la création, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public ne peuvent être exécutés qu'après autorisation délivrée par l'autorité administrative. Et pour cela, la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap doit être justifiée dans le cadre d'une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP.

ÉTABLIR UN DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX EN ERP (DACAM) - HSI03

(Type de bâtiments concernés : ERP)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
 Identifier les travaux soumis à autorisation en établissement recevant du public (ERP)
 Appréhender les incidences avec les autorisations d'urbanisme (déclaration préalable et permis de construire)
 Connaître le contenu et le formalisme du dossier de demande d'autorisation de construire, aménager ou modifier un établissement recevant du public (ERP) (DACAM)
 Comprendre les procédures de dépôt et d'instruction

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
 Les chefs d'établissements
 Les architectes
 Les bureaux d'études
 Les services techniques

PROCHAINES FORMATIONS PROGRAMMÉES

Aix-les-Bains le 29 novembre 2016
 Aix-les-Bains le 17 janvier 2017
 Aix-les-Bains le 28 novembre 2017

DURÉE : 1 journée de formation.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La hiérarchie des textes
 Les ERP
 La sécurité incendie
 L'accessibilité aux personnes en situation de handicap

LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

La demande d'autorisation de construire, aménager ou modifier un ERP (DACAM)
 Les sanctions
 Lien avec les autorisations en urbanisme

LE CONTENU ET LE FORMALISME DES DOSSIERS

Les formulaires CERFA
 Le dossier de sécurité
 Le dossier d'accessibilité aux personnes en situation de handicap
 Les demandes de dérogation

TARIF

550 € HT la journée (1)
 (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

Les architectes et bureaux d'études techniques sont confrontés aux problématiques en matière de sécurité incendie et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans tous leurs projets, qu'il s'agisse des établissements recevant du public, des établissements recevant des travailleurs ou des bâtiments d'habitation, neufs ou existants.

ARCHITECTES : INTÉGRER LA SÉCURITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ À TOUS VOS PROJETS - HSI04

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et habitation)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
 Appréhender les grands principes de la prévention incendie dans les établissements recevant du public (ERP)
 Identifier les obligations issues de la loi Handicap concernant l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des établissements recevant des travailleurs (ERT) et des bâtiments d'habitation, existants, ou à modifier
 Connaître les liens entre la sécurité et l'accessibilité et leur application pratique
 Connaître le contenu et le formalisme du dossier de demande d'autorisation de construire, aménager ou modifier un établissement recevant du public (ERP) (DACAM)

PUBLIC CONCERNÉ

Les architectes
 Les bureaux d'études

PROCHAINE FORMATION PROGRAMMÉE

Aix-les-Bains le 2 février 2017

DURÉE : 1 journée de formation.

LA SÉCURITÉ INCENDIE

Les principes de la réglementation incendie
 Le mécanisme de développement d'un feu
 Les principales dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation
 Les moyens de secours

L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le contexte réglementaire
 Les principales dispositions techniques dans les ERP, les ERT et les bâtiments d'habitation

LES LIENS ENTRE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET L'ACCESSIBILITÉ

Les Établissements Recevant du Public (ERP)
 Les Établissements Recevant des travailleurs (ERT)

LE CONTENU ET LE FORMALISME DES DOSSIERS ERP

Les formulaires CERFA
 Le dossier de sécurité en ERP
 Le dossier d'accessibilité aux personnes en situation de handicap en ERP
 Les demandes de dérogation
 Les procédures de dépôt et d'instruction

TARIF

550 € HT la journée (1)
 (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

PROGRAMME

PROGRAMME

Tous les travaux réalisés dans les bâtiments, y compris pour la maintenance et les travaux d'entretien courant, doivent être réalisés conformément aux réglementations en vigueur, notamment en sécurité incendie et en accessibilité handicapés.

TECHNICIENS ET ENTREPRISES : METTRE EN ŒUVRE LES DISPOSITIONS EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ ET DE SÉCURITÉ INCENDIE

- HSI05

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et habitation)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
Intégrer la réglementation aux travaux d'entretiens courants
Engager les actions obligatoires au quotidien

PUBLIC CONCERNÉ

Les agents techniques intervenant sur tous les corps d'état
Les techniciens de services techniques
Les entreprises d'électricité, maçonnerie, plâtrerie, plomberie

DURÉE : 2 journées de formation.

SÉCURITÉ INCENDIE

Les multiples réglementations applicables
Les différentes actions de vérification et d'entretiens
L'intervention des entreprises extérieures
Les actions de mise en sécurité

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS

La loi Handicap
Les principales dispositions
La mise en œuvre des dispositifs
Les astuces

LES LIENS ENTRE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET L'ACCESSIBILITÉ

Le contexte
Les Établissements Recevant du Public (ERP)
Les Établissements Recevant des travailleurs (ERT)
L'évacuation des PMR en cas d'incendie

ÉTUDES DE CAS

Études de cas avec mise en situation : relevé sur site, définitions de solutions concrètes précisant leur mise en œuvre, les obligations réglementaires à respecter et les points de vigilance.

TARIF

950 € HT les deux journées (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systemes de sécurité incendie



BATISAFE

L'intelligence des normes

L'arrêté du 8 décembre 2014 a fixé les nouvelles dispositions relatives à l'accessibilité des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations ouvertes au public existantes. Les règles ont changé significativement, soit en atténuation, soit en aggravation.

CONNAÎTRE LES NOUVELLES DISPOSITIONS TECHNIQUES D'ACCESSIBILITÉ DANS LES ERP EXISTANTS - HAN01

(Type de bâtiments concernés : ERP)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
 Connaître les dernières évolutions de la réglementation accessibilité
 Maîtriser les obligations et les nouvelles dispositions techniques de la réglementation accessibilité des établissements recevant du public (ERP) existants
 Les intégrer dans tout projet de mise aux normes
 Mettre en œuvre une mise en accessibilité réglementée et raisonnée

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
 Les architectes
 Les bureaux d'études
 Les services techniques
 Les élus
 Les offices de l'habitat
 Les sociétés de gestion immobilière

DURÉE: 1 journée de formation.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La loi Handicap
 L'accessibilité des bâtiments
 Les contrôles et les sanctions

LES NOUVELLES OBLIGATIONS

Les textes actuels
 Les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et leur suivi

LES NOUVELLES DISPOSITIONS TECHNIQUES

Les cheminements extérieurs
 Le stationnement automobile
 L'accès à l'établissement
 Les dispositions relatives à l'accueil du public
 Les circulations intérieures horizontales
 Les circulations intérieures verticales

TARIF

550 € HT la journée (1)
 (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Les tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques
 Les revêtements de sols, murs et plafonds
 Les portes, portiques et sas
 Les équipements et dispositifs de commande
 Les sanitaires
 Les sorties
 L'éclairage
 Hébergement et public assis
 Les cabines, les douches et les caisses de paiement

ÉTUDES DE CAS

Études de cas pour une mise en pratique concrète des dispositions présentées tout au long de la formation

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

L'ordonnance du 26 septembre 2014 a fixé l'obligation, pour les propriétaires ou exploitants d'établissement recevant du public non accessibles au 31 décembre 2014 de déposer un Ad'AP, engageant ce dernier sur un programme de travaux de mise en accessibilité sur 1 à 9 ans. Une fois l'Ad'AP déposé, instruit et autorisé par la préfecture, reste à engager les travaux et à respecter les modalités de suivi décrites par le décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014.

SUIVRE ET RESPECTER SON AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (Ad'AP) - HAN02

(Type de bâtiments concernés : ERP)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
 Connaître les dernières évolutions de la réglementation accessibilité
 Comprendre le fonctionnement d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
 Identifier les étapes de suivi de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
 Connaître les démarches relatives à la réalisation des travaux

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics
 Les architectes
 Les bureaux d'études
 Les services techniques
 Les élus

DURÉE : 1 journée de formation.

LE CONTEXTE ET LES OBLIGATIONS

La loi Handicap
 L'accessibilité des bâtiments
 Les obligations du propriétaire et de l'exploitant
 Les sanctions

LES DISPOSITIONS TECHNIQUES

Les règles techniques dans les ERP existants
 Les possibilités de dérogation

LES DEMANDES D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMÉNAGER OU DE MODIFIER UN ERP

Le contenu des dossiers
 La notice d'accessibilité
 La notice de sécurité
 Les modalités de dépôt et d'instruction

TARIF

550 € HT la journée (1)
 (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

PROCHAINES FORMATIONS PROGRAMMÉES
 Aix-les-Bains le 22 septembre 2016
 Aix-les-Bains le 23 mars 2017
 Aix-les-Bains le 21 septembre 2017

LES ÉTAPES DE SUIVI DE L'ADAP

Les obligations de suivi
 L'attestation d'achèvement des travaux

ÉTUDES DE CAS

Études de cas en fil rouge sur un ERP de 5^{ème} catégorie, un ERP du 1^{er} groupe et un patrimoine.

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

PROGRAMME

PROGRAMME

Pouvoir accueillir les personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap, et leur faire bénéficier des services proposés est l'objectif de la loi Handicap pour l'égalité des chances. Parallèlement, cela implique de prendre en compte ces personnes dans le cadre d'une évacuation des locaux, comme le stipule l'article GN 8 du Règlement de sécurité pour les établissements recevant du public.

ACCUEILLIR ET ÉVACUER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- HAN03

(Type de bâtiments concernés : ERP)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
 Appréhender le contexte réglementaire relatif à l'accessibilité handicapés et à la sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP)
 Identifier les aménagements, les équipements, les formations et les sensibilisations à l'attention du personnel à prévoir, afin de respecter les exigences réglementaires
 Avoir toutes les cartes en mains pour accueillir dans les meilleures conditions les personnes en situation de handicap dans un établissement recevant du public (ERP)

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage
 Les chefs d'établissements
 Les personnes chargées du handicap
 Les responsables techniques / de sécurité

DURÉE : 1 journée de formation.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La hiérarchie des textes
 Les ERP
 Notions de sécurité incendie
 Les déficiences et les handicaps
 L'accessibilité aux personnes en situation de handicap
 L'obligation de formation du personnel

LES DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES ET LES ÉQUIPEMENTS

La continuité de la chaîne du déplacement (stationnement, entrée, banques d'accueil, sanitaires...)
 L'évacuation des personnes à mobilité réduite (espaces d'attente sécurisés, compartimentage...)
 L'évacuation des déficients auditifs (diffuseurs lumineux)
 La signalétique
 La signalisation de sécurité

TARIF

550 € HT la journée (1)
 (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

LES DISPOSITIONS ORGANISATIONNELLES

L'accueil des personnes handicapées par le personnel (comportement, approche, discours, pièges à éviter...)
 Le cas particulier des ERP de 5^{ème} catégorie (services proposés au niveau accessible)
 La formation et la sensibilisation du personnel
 Les procédures d'évacuation
 Les cabines, les douches et les caisses de paiement

LE REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ

L'obligation de registre d'accessibilité
 Son contenu

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

Le Code du travail prévoit l'obligation pour l'employeur de permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir accéder et utiliser leur lieu de travail, et également de pouvoir évacuer en cas d'incendie.

POURQUOI ET COMMENT RENDRE ACCESSIBLE MON ENTREPRISE ?

- HAN04

(Type de bâtiments concernés : ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
 Connaître les avantages d'une mise en accessibilité à tous des locaux
 Être en mesure de prioriser les actions
 Avoir toutes les cartes en mains pour accueillir dans les meilleures conditions les personnes en situation de handicap dans son entreprise

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage
 Les chefs d'établissements
 Les personnes chargées du handicap
 Les responsables techniques / de sécurité

DURÉE : 1 journée de formation.

LE CONTEXTE

Les déficiences, le handicap et l'accessibilité
 La situation actuelle
 Les principes de l'accessibilité de nos jours
 Les avantages d'une mise en accessibilité

LES DISPOSITIONS

Les établissements soumis au Code du travail
 Les dispositions techniques
 Les dispositions organisationnelles
 L'évacuation des personnes handicapées
 L'affichage de sécurité et les consignes

COMMENT RENDRE ACCESSIBLE VOTRE ENTREPRISE ?

Les principales étapes
 Comment améliorer le confort pour tous ?
 Les astuces
 L'évacuation des personnes

TARIF

550 € HT la journée (1)
 (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

PROGRAMME

PROGRAMME

Les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap des établissements recevant du public nécessitent de trouver des solutions techniques concrètes répondant à la réglementation, laquelle diffère pour les ERP neufs et existants.

L'ACCESSIBILITÉ DES ERP EN PRATIQUE : LES SOLUTIONS TECHNIQUES POUR RÉPONDRE AUX NOUVELLES OBLIGATIONS - HAN05

(Type de bâtiments concernés : ERP)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
 Appréhender les nouvelles dispositions techniques imposées par la réglementation accessibilité en établissement recevant du public (ERP)
 Distinguer les obligations des établissements recevant du public (ERP) neufs et existants
 Identifier les solutions techniques permettant de respecter ces dispositions sur le terrain

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
 Les architectes
 Les bureaux d'études
 Les offices de l'habitat
 Les sociétés de gestion immobilière

PROCHAINES FORMATIONS PROGRAMMÉES
 Aix-les-Bains le 8 décembre 2016
 Aix-les-Bains le 7 décembre 2017

DURÉE : 1 journée de formation.

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Les fondamentaux de la réglementation accessibilité
 Les contrôles et les sanctions

LES DISPOSITIONS TECHNIQUES EN PRATIQUE

Les cheminements extérieurs
 Le stationnement automobile
 L'accès aux bâtiments et l'accueil
 Les circulations intérieures horizontales
 Les circulations intérieures verticales
 Les revêtements des sols, murs et plafonds
 L'éclairage
 Les sanitaires
 Hébergement et public assis
 Les cabines, douches et caisses
 La signalétique

ÉTUDES DE CAS

Études de cas en fil rouge pendant la durée de la formation

TARIF

550 € HT la journée (1)
 (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

Les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction ont été entièrement modifiées par l'arrêté du 24 décembre 2015. En vigueur à compter du 1^{er} avril 2016, ces nouvelles obligations imposent de repenser les solutions techniques concrètes à mettre en œuvre dans ces bâtiments.

L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS D'HABITATION EN PRATIQUE : LES SOLUTIONS TECHNIQUES POUR RÉPONDRE AUX NOUVELLES OBLIGATIONS - HAN06

(Type de bâtiments concernés : habitation)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
 Appréhender les nouvelles dispositions techniques imposées par la réglementation accessibilité en habitation
 Identifier les solutions techniques permettant de respecter ces dispositions sur le terrain
 Connaître les particularités des bâtiments d'habitation et des maisons individuelles

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
 Les architectes
 Les bureaux d'études
 Les offices de l'habitat
 Les sociétés de gestion immobilière

DURÉE : 1 journée de formation.

LES DISPOSITIONS TECHNIQUES EN PRATIQUE

Le contexte réglementaire
 Les cheminements extérieurs
 Le stationnement automobile
 L'accès aux bâtiments
 Les circulations intérieures horizontales
 Les circulations intérieures verticales
 Les revêtements des sols, murs et plafonds
 L'éclairage des parties communes
 Les caractéristiques des logements
 La signalétique

ÉTUDES DE CAS

Étude de cas en fil rouge pendant la durée de la formation

TARIF

550 € HT la journée (1)
 (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

PROGRAMME

PROGRAMME

L'article 12 de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 impose l'acquisition de connaissances dans les domaines de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées aux professionnels appelés à être en contact avec les usagers et les clients dans les établissements recevant du public. Les employeurs ont obligation de proposer à leur personnel une formation à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées, et de la mettre en œuvre dans tout ERP dont la capacité d'accueil est supérieure à deux cents personnes (art. L. 4142-3-1 du Code du travail).

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP - HAN07

(Type de bâtiments concernés : ERP)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Appréhender le contexte réglementaire relatif à l'accessibilité des personnes handicapées dans les établissements recevant du public (ERP)
- Connaître les types de handicap et les attitudes adaptées
- Accueillir dans les meilleures conditions les personnes en situation de handicap dans un établissement recevant du public (ERP)

PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les chefs d'établissements
- Les personnes chargées du handicap
- Le personnel ayant une mission d'accueil dans les établissements

DURÉE : 1/2 journée de formation.

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- La hiérarchie des textes
- Les ERP
- Notions de sécurité incendie
- Les déficiences et les handicaps
- L'accessibilité aux personnes en situation de handicap
- L'obligation de formation du personnel

LES DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES ET LES ÉQUIPEMENTS

- La continuité de la chaîne du déplacement (stationnement, entrée, banques d'accueil, sanitaires)
- Les équipements particuliers : élévateurs PMR, boucles magnétiques, etc.
- Le cas particulier des ERP de 5^{ème} catégorie (services proposés au niveau accessible)
- La signalétique

LES DISPOSITIONS ORGANISATIONNELLES

- L'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées
- Le comportement et l'approche
- Le discours
- Les pièges à éviter

TARIF

Formation adaptée et dispensée exclusivement pour votre structure : nous consulter pour les tarifs.



BATISAFE

L'intelligence des normes

Les établissements recevant du public font l'objet de dispositions spécifiques à respecter vis-à-vis de la sécurité incendie, définies dans le Règlement de sécurité.

CONNAÎTRE LES FONDAMENTAUX DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) - INC01

(Type de bâtiments concernés : ERP)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Appréhender les mécanismes du feu et les grands principes de la prévention incendie
- Connaître le rôle et les responsabilités des différents acteurs de la prévention
- Connaître la classification des bâtiments
- Appréhender les dispositions générales du Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP)
- Appréhender les liens entre accessibilité et sécurité incendie

PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les architectes
- Les bureaux d'études
- Les services techniques
- Les élus

DURÉE : 1 journée de formation.

LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

- Théorie du feu (triangle, classes de feu, les causes)
- Définition du pouvoir, potentiel et charges calorifiques
- Propagation du feu (conduction, convection, rayonnement, projection)
- La résistance et la réaction au feu des éléments et matériaux de construction

LE RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

- Obligations des propriétaires et des chefs d'établissement
- Rôle et mission du service de sécurité
- Les autres acteurs : rôles et missions

LA RÉGLEMENTATION INCENDIE DES ERP

- Organisation générale de la réglementation
- Classement des ERP
- Dispositions constructives et techniques
- Évacuation des personnes en situation de handicap

ÉTUDE DE CAS

Étude de cas concrète portant sur la mise en sécurité incendie d'un établissement recevant du public (ERP).

TARIF

550 € HT la journée (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

Les établissements recevant du public font l'objet de dispositions spécifiques à respecter vis-à-vis de la sécurité incendie, définies dans le Règlement de sécurité. Leur application peut être complexe, notamment dans les bâtiments existants.

APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION INCENDIE DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) - INC02

(Type de bâtiments concernés : ERP)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Comprendre les mécanismes du feu
- Connaître le rôle et les responsabilités des différents acteurs de la prévention
- Appréhender les grands principes de la prévention incendie
- Connaître la classification des bâtiments et les liens entre accessibilité et sécurité incendie
- Connaître les dispositions générales et particulières du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP)
- Connaître les liens entre accessibilité et sécurité incendie

PUBLIC CONCERNÉ

- Les architectes
- Les bureaux d'études techniques
- Les services techniques
- Les maîtres d'ouvrage

DURÉE : 2 journées de formation.

LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

- Théorie du feu
- Définition du pouvoir, potentiel et charges calorifiques
- La fumée et ses dangers
- Propagation du feu

LE COMPORTEMENT AU FEU

- La résistance et la réaction au feu

LE RÔLE ET LES RESPONSABILITÉS DES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

- Obligations des propriétaires et des chefs d'établissement
- Rôle et mission du service de sécurité
- Les autres acteurs : rôles et missions

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGLEMENTATION

- Contenu général et hiérarchie des textes
- Présentation des liaisons entre les différents textes

TARIF

950 € HT les deux journées (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

PROCHAINES FORMATIONS PROGRAMMÉES
Aix-les-Bains les 11 et 12 octobre 2016
Aix-les-Bains les 10 et 11 octobre 2017

LE CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

- Classement d'un ERP
- Groupements d'établissements
- Calcul d'effectif

LES DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES ET TECHNIQUES

- Implantation, construction, dégagements, désenfumage, installations techniques, moyens de secours et contrôles réglementaires

LIENS ENTRE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- L'article GN 8
- Les solutions techniques

ÉTUDE DE CAS

Étude de cas concrète portant sur la mise en sécurité incendie d'un ERP du 1^{er} groupe.

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

PROGRAMME

PROGRAMME

Les bâtiments d'habitation ont leur propre réglementation en matière de sécurité incendie et ses grands principes sont définis à l'article R. 111-13 du Code de la construction et de l'habitation. Les difficultés résident dans l'évolution de cette réglementation, son application aux bâtiments existants, les contraintes liées aux foyers logements et les interactions avec les établissements recevant du public.

APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION INCENDIE DES BÂTIMENTS D'HABITATION - INC03

(Type de bâtiments concernés : habitation)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Connaître la classification des bâtiments d'habitation et les mesures constructives générales
- Connaître le principe des foyers logements et la classification qui en découle
- Connaître les obligations des propriétaires
- Appréhender les points spécifiques liés à la sécurité incendie
- Comprendre les règles particulières liées à une autre activité

PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les architectes
- Les bureaux d'études
- Les offices de l'habitat
- Les sociétés de gestion immobilière

DURÉE : 1 journée de formation.

RÉGLEMENTATION ET CLASSIFICATION DES BÂTIMENTS

- Organisation générale de la réglementation
- Les dernières modifications de la réglementation
- Les principes de base de la combustion
- Les objectifs de la prévention
- Généralités et classement des bâtiments d'habitation

MESURES CONSTRUCTIVES GÉNÉRALES

- Structure et enveloppe
- Dégagements
- Conduits et gaines
- Dispositions particulières applicables aux foyers-logements
- La distinction avec les ERP de type J
- Parcs de stationnement
- Dispositions diverses
- Les règles liées à une autre activité à l'intérieur d'un immeuble d'habitation
- Études de cas en fil rouge

OBLIGATIONS DES PROPRIÉTAIRES ET DISPOSITIONS DIVERSES

- Obligations des propriétaires
- Agrément des dispositifs ou dispositions constructives non prévus par la réglementation
- Application de la réglementation dans le temps

TARIF

- 550 € HT la journée (1)
- (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

Le Code du travail, applicable à tous les lieux de travail, impose des mesures concrètes en matière de prévention incendie. Les obligations des maîtres d'ouvrage pour la conception des lieux de travail et celles de l'employeur pour l'exploitation de ces mêmes locaux doivent être respectées dans toutes les entreprises.

APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION INCENDIE EN ENTREPRISE - INC04

(Type de bâtiments concernés : ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Connaître les obligations de l'employeur en matière de sécurité dans ses locaux
- Appréhender les principes de construction des lieux de travail
- Assurer la gestion de la sécurité au sein des établissements
- Connaître les moyens d'extinction et les systèmes d'alarme

PUBLIC CONCERNÉ

- Les chefs d'entreprises
- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les architectes
- Les bureaux d'études
- Les responsables de sites

DURÉE : 1 journée de formation.

OBLIGATIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE POUR LA CONCEPTION DE SON ENTREPRISE

- Le dossier de maintenance
- Les caractéristiques des bâtiments
- Les voies de circulations et accès
- L'aménagement des lieux et postes de travail
- Les installations électriques
- Les dégagements
- Le désenfumage
- Le stockage ou la manipulation de matières inflammables
- Les bâtiments dont le plancher bas est situé à plus de 8 m du sol
- Les moyens de prévention et de lutte contre l'incendie
- La prévention des explosions

- La signalisation et la matérialisation relatives à la santé et à la sécurité
- Les installations électriques
- Les dégagements
- Le chauffage des locaux
- L'emploi et le stockage de matières explosives et inflammables
- Les moyens d'extinction
- Les systèmes d'alarme
- Les consignes de sécurité
- La prévention des explosions

ÉTUDES DE CAS

- Études de cas en fil rouge pendant la durée de la formation

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR LORS DE L'EXPLOITATION DE SON ENTREPRISE

- Caractéristique des lieux de travail
- Les portes et portails
- La maintenance, l'entretien et les vérifications

TARIF

- 550 € HT la journée (1)
- (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

PROGRAMME

PROGRAMME

Le Code du travail et le Code de l'environnement imposent des mesures concrètes en matière de prévention incendie. Ces mesures, associées à une analyse de risques propre à chaque établissement, doivent permettre de déployer une stratégie de mise en sécurité incendie des établissements.

ORGANISER LA MISE EN SÉCURITÉ INCENDIE DE VOS ÉTABLISSEMENTS

- INC05

(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et ICPE)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Être sensibilisé au risque incendie et aux moyens de prévention
- Connaître les fondamentaux de la réglementation incendie et les principales obligations en découlant
- Organiser la gestion de la sécurité incendie
- Appréhender les systèmes d'alarme et les Systèmes de Sécurité Incendie

PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les responsables sécurité ou HSE
- Les animateurs prévention
- Les services techniques publics ou privés
- Les chefs d'établissements

DURÉE : 1 journée de formation.

LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

- Théorie du feu et vocabulaire
- Les modes de propagation
- Le comportement au feu

LA PRÉVENTION ET L'ANALYSE DE RISQUES

- La prévention des incendies
- Les principaux acteurs de la prévention incendie
- La réglementation incendie (Code du travail et Code de l'environnement)
- L'analyse de risques
- Les obligations de formation

LA MISE EN SÉCURITÉ INCENDIE

- Le schéma directeur de mise en sécurité incendie
- Organiser la gestion de la sécurité incendie des établissements
- Inclure la sécurité dans les travaux d'aménagement ou de réfection
- Les systèmes d'alarme et les systèmes de sécurité incendie

ÉTUDE DE CAS

Étude de cas concrète portant sur la mise en sécurité incendie d'un établissement recevant des travailleurs

TARIF

550 € HT la journée (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

Le Code du travail et le Code de la construction et de l'habitation imposent des mesures concrètes en matière de prévention incendie dans les établissements. Ces mesures sont à connaître par les chefs d'établissement(s) pour accueillir du personnel et du public en toute sécurité.

CONNAÎTRE LES OBLIGATIONS DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT(S) EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE - INC06

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Améliorer la sécurité du personnel et du public accueilli
- Conserver le niveau de sécurité de l'établissement
- Répondre précisément aux multiples obligations

PUBLIC CONCERNÉ

- Les chefs d'établissements
- Les responsables sécurité

DURÉE : 1 journée de formation.

LE FEU : NOTIONS GÉNÉRALES

- Les principales causes d'incendie
- Le triangle du feu et la combustion
- Les modes de propagation
- Résistance et réaction au feu
- Les classes de feu
- Les agents extincteurs
- Les principes fondamentaux de la prévention

LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES

- Code du travail
- Code de la construction et de l'habitation
- Règlement contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP

LES OBLIGATIONS DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS

- La déclaration des travaux et des événements en ERP
- La mission de contrôle technique
- Les groupements d'exploitations
- Le registre de sécurité
- L'évacuation des personnes en situation de handicap

TARIF

550 € HT la journée (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

PROCHAINES FORMATIONS PROGRAMMÉES
Aix-les-Bains le 16 juin 2016
Aix-les-Bains le 15 juin 2017

Les consignes et l'affichage de sécurité
Le service de sécurité incendie et la formation du personnel
Les sanctions administratives et pénales

LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

- La Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA)
- Les visites périodiques et d'ouverture
- Les bonnes pratiques
- Les prescriptions exceptionnelles

VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES ET ENTRETIEN

- Les obligations
- Les organismes agréés et techniciens compétents
- Les vérifications en ERP du 1^{er} groupe, 2^{ème} groupe et en Code du travail

ÉTUDE DE CAS

Étude de cas concrète portant sur la visite du site de la formation (dans la mesure du possible)

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

PROGRAMME

PROGRAMME

Conformément à l'article R.123-21 du Code de la construction et de l'habitation, tout groupement d'exploitations réunies dans un même bâtiment et non isolées entre elles doit être placé sous une direction unique, responsable auprès des autorités publiques des demandes d'autorisation et de l'observation des conditions de sécurité du groupement.

ASSURER LES MISSIONS DU RESPONSABLE UNIQUE DE SÉCURITÉ (RUS) OU DIRECTEUR UNIQUE DE SÉCURITÉ (DUS) - INC07

(Type de bâtiments concernés : ERP)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Appréhender les mécanismes du feu et les grands principes de la prévention incendie
- Comprendre le cadre réglementaire et juridique des établissements recevant du public (ERP)
- Conserver le niveau de sécurité de l'établissement recevant du public (ERP)
- Répondre précisément aux obligations du RUS ou DUS
- Préparer les visites de la Commission de sécurité

PUBLIC CONCERNÉ

- Les responsables uniques de sécurité (RUS) ou directeurs unique de sécurité (DUS)
- Les responsables d'établissement
- Les services techniques
- Les maîtres d'ouvrage
- Les gestionnaires

DURÉE : 1 journée de formation.

LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

- Théorie du feu
- La fumée et ses dangers
- Définition du pouvoir, potentiel et charges calorifiques
- Propagation du feu
- Le comportement au feu des matériaux

LE RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

- Rôles et missions des différents acteurs :
- Commission de sécurité, contrôleur technique, coordonateur SSI
- Rôle et missions du service de sécurité

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGLEMENTATION

- Contenu général des textes
- Hiérarchie des textes
- Présentation des liaisons entre les différents textes

TARIF

550 € HT la journée (1)
 (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

LES OBLIGATIONS DU RESPONSABLE UNIQUE DE SÉCURITÉ (RUS) OU DU DIRECTEUR UNIQUE DE SÉCURITÉ (DUS)

- Les obligations en cas de travaux
- Les obligations au quotidien
- Les points de vigilance

LES VISITES DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

- Les différents types de visite
- Comment les préparer ?

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

Conformément à l'article R.123-51 du Code de la construction et de l'habitation, tout établissement recevant du public doit tenir un registre de sécurité, document clé répertoriant toutes les informations relatives à la sécurité incendie de l'établissement.

GÉRER ET ORGANISER LE REGISTRE DE SÉCURITÉ - INC08

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Connaître le rôle du registre de sécurité
- Tenir à jour un registre de sécurité en qualité de chef d'établissement

PUBLIC CONCERNÉ

- Les chefs d'établissements
- Les responsables sécurité

DURÉE : 2 heures de formation.

LE REGISTRE DE SÉCURITÉ, PRÉSENTATION

- Rappels réglementaires
- Composition et contenu du registre
- Enjeux liés à la bonne tenue du registre
- Mise à disposition lors des visites périodiques

VOTRE REGISTRE DE SÉCURITÉ

- Mises à jour du classement des documents
- Conseils quant aux réflexes à prendre
- Bilan sur les anomalies rencontrées et les documents manquants

PROGRAMME

TARIF

Formation adaptée et dispensée exclusivement pour votre structure : nous consulter pour les tarifs.

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

Les obligations du Code du travail et du Code de la construction et de l'habitation sont nombreuses en matière d'entretien et de maintenance des installations techniques. Les multiples réglementations et normes se complètent, et parfois même, se contredisent. Une journée de formation sur le sujet permet de faire le point sur toutes ces obligations.

ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES : RESPECTER LES OBLIGATIONS - INC09
(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Appréhender les multiples réglementations à appliquer
- Connaître les vérifications et entretiens à effectuer ainsi que les intervenants
- Savoir anticiper l'intervention d'entreprises extérieures

PUBLIC CONCERNÉ

- Services techniques
- Responsables sécurité
- Agents de maintenance
- Chefs d'établissements

DURÉE : 1 journée de formation.

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- La réglementation et les normes
- Les intervenants et leurs obligations
- Les outils d'aide au respect des obligations

VÉRIFICATIONS, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS

- Portes automatiques
- Désenfumage naturel et mécanique
- Chauffage, ventilation, climatisation, traitement d'air et installations d'eau chaude sanitaire
- Installations aux gaz combustibles et aux hydrocarbures liquéfiés
- Installations électriques et éclairage
- Ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants
- Installation d'appareils de cuisson destinés à la restauration
- Moyens d'extinction
- Équipements d'alarme et Systèmes de Sécurité Incendie (SSI)

ÉTUDE DE CAS

Étude de cas concrète portant sur l'examen de rapports de vérification et d'entretien des installations

TARIF

550 € HT la journée (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

PROGRAMME

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

Les obligations du Code du travail et du Code de la construction et de l'habitation sont nombreuses en matière de désenfumage. Les multiples réglementations et instructions techniques permettent de concevoir les systèmes de désenfumage naturels et mécaniques... à condition de savoir les manipuler.

CONCEVOIR UN SYSTÈME DE DÉSENFUMAGE NATUREL OU MÉCANIQUE - INC10
(Type de bâtiments concernés : ERP, ERT et habitation)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Connaître la réglementation applicable dans les établissements recevant du public (ERP), les établissements recevant des travailleurs (ERT) et les bâtiments d'habitation en matière de désenfumage
- Appliquer les instructions techniques n° 246 et 263
- Appréhender le dimensionnement d'un système de désenfumage
- Comprendre les interactions avec les systèmes de sécurité incendie

PUBLIC CONCERNÉ

- Les architectes
- Les bureaux d'études
- Les services techniques
- Les responsables sécurité

DURÉE : 1 journée de formation.

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- L'organisation de la réglementation
- Le Code du travail : les ERT
- Le Code de la construction et de l'habitation : les ERP et les bâtiments d'habitation

LES PRINCIPES ET OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE DÉSENFUMAGE

- Les fonctions et objectifs du désenfumage
- Les obligations en ERT
- Les obligations en ERP
- Les obligations en habitation
- Les instructions techniques n° 246 et 263

LA CONCEPTION ET LE DIMENSIONNEMENT DES SYSTÈMES DE DÉSENFUMAGE

- Le désenfumage des escaliers
- Le désenfumage des circulations
- Le désenfumage des locaux

LES INTERACTIONS AVEC LES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

Les interactions avec les SSI de catégories A ou B en ERP

ÉTUDES DE CAS

Études de cas concrets portant sur le dimensionnement d'installations de désenfumage naturel et mécanique

TARIF

550 € HT la journée (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

PROGRAMME

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

La réglementation ERP (art. GN 8) et le Code du travail (art. R. 4214-26) intègrent des contraintes réglementaires précises en matière d'évacuation des personnes en situation de handicap. Les obligations concernent les bâtiments neufs et existants et peuvent être lourdes de conséquences sur les opérations de travaux.

PERMETTRE L'ÉVACUATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (GN 8) - INC11

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Connaître les obligations liées à l'évacuation des personnes en situation de handicap
- Savoir utiliser les solutions équivalentes
- Connaître les solutions techniques permettant de répondre à la réglementation
- Pouvoir intégrer l'évacuation des personnes en situation de handicap aux consignes d'évacuation
- Mettre en application à travers des cas pratiques concrets

PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les architectes
- Les bureaux d'études
- Les services techniques
- Les chefs d'établissements

PROCHAINE FORMATION PROGRAMMÉE
Aix-les-Bains le 4 avril 2017

DURÉE : 1 journée de formation.

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- Rappel du contexte réglementaire
- Les principales dispositions

LE NOUVEAU GN 8

- Historique
- Les nouvelles obligations

LES ESPACES D'ATTENTE SÉCURISÉS

- Définition
- Caractéristiques

LES CAS D'EXONÉRATION

- Caractéristiques des cas d'exonération

LES SOLUTIONS ÉQUIVALENTES

- Les zones protégées
- Les secteurs
- L'utilisation des paliers d'escalier
- Les espaces à l'air libre

TARIF

- 550 € HT la journée (1)
- (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

LES CONSÉQUENCES SUR LES ÉQUIPEMENTS D'ALARME

- Les obligations et les procédures d'alarme
- Les solutions techniques

LES CONSÉQUENCES SUR L'ORGANISATION DE L'ÉVACUATION

- Le service de sécurité incendie
- Les consignes et les plans d'évacuation
- Les plans d'intervention
- Les solutions de prise en compte des personnes en situation de handicap

LES DISPOSITIONS POUR LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

- Les dispositions du Code du travail
- Les solutions techniques

ÉTUDES DE CAS

- Études de cas concrets portant sur l'évacuation des personnes en situation de handicap

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

Les bailleurs sociaux font face à de multiples réglementations en matière de sécurité incendie, de par la diversité de leur patrimoine : bâtiments d'habitation, foyers-logements, établissements recevant du public, etc. Les contraintes qui en découlent sont nombreuses et les incidences sur la maintenance et les opérations de travaux doivent systématiquement être prises en compte.

LA SÉCURITÉ INCENDIE DES BAILLEURS SOCIAUX : POUR TOUT COMPRENDRE EN HABITATION ET FOYERS-LOGEMENTS - INC12

(Type de bâtiments concernés : ERP et habitation)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Connaître la classification des bâtiments d'habitation et les mesures constructives générales
- Connaître le principe des foyers-logements et la classification qui en découle
- Comprendre les règles particulières liées à une autre activité (ERP notamment)
- Appréhender les points spécifiques liés à la sécurité incendie
- Connaître les obligations des propriétaires

PUBLIC CONCERNÉ

- Les offices de l'habitat
- Les sociétés de gestion immobilière

DURÉE : 1 journée de formation.

PROCHAINES FORMATIONS PROGRAMMÉES
Paris le 13 octobre 2016
Lyon le 6 décembre 2016
Paris le 3 octobre 2017
Lyon le 5 décembre 2017

RÉGLEMENTATION ET CLASSIFICATION DES BÂTIMENTS

- Les principes de base de la prévention incendie
- Organisation générale de la réglementation
- Les bâtiments d'habitation
- Les foyers-logements
- Les ERP

LES INTERACTIONS AVEC LES ERP

- Généralités et classement des ERP
- Les mesures constructives générales
- Les mesures d'isolement

ÉTUDES DE CAS

- Étude de cas pour une mise en pratique concrète des dispositions présentées tout au long de la formation

PROGRAMME

LES MESURES CONSTRUCTIVES ET LES OBLIGATIONS EN HABITATION ET FOYERS LOGEMENTS

- Généralités et classement des bâtiments d'habitation
- Structure et enveloppe
- Dégagements
- Conduits et gaines
- Dispositions particulières applicables aux foyers-logements
- La distinction avec les ERP de type J
- Parcs de stationnement
- Dispositions diverses
- Les règles liées à une autre activité à l'intérieur d'un immeuble d'habitation
- Obligations des propriétaires

TARIF

- 550 € HT la journée (1)
- (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

Les gares affectées aux transports ferroviaires guidés ou effectués par remontées mécaniques sont des établissements recevant du public spéciaux de type GA. Les dispositions constructives et techniques en matière de sécurité incendie, qui sont bien particulières, sont décrites dans l'arrêté du 24 décembre 2007.

GARES : APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION SÉCURITÉ INCENDIE DES ERP DE TYPE GA - INC13

(Type de bâtiments concernés : ERP)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Comprendre l'organisation de la réglementation en matière de sécurité incendie
- Identifier les textes réglementaires applicables aux ERP de type GA
- Connaître les obligations en matière de déclaration de travaux et de vérification des installations techniques
- Identifier les différents acteurs et leur rôle dans les opérations et en exploitation
- Appliquer les mesures constructives et techniques des ERP de type GA, en 1er groupe comme en 2ème groupe

PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les exploitants
- Les architectes
- Les bureaux d'études

DURÉE : 3 journées de formation.

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉGLEMENTATION

- La hiérarchie des textes
- L'organisation générale de la réglementation en matière de sécurité incendie
- Le Code du travail
- Le Code de la construction et de l'habitation
- Le règlement de sécurité des ERP et son application
- Les ERP de type GA

LES DEMANDES PRÉALABLES

- Les demandes préalables avant travaux
- Les procédures d'urbanisme
- Les dossiers GA 8
- Le processus de validation des travaux

LES DIFFÉRENTS ACTEURS

- Les différents acteurs de la prévention

TARIF

- 1 300 € HT les trois journées (1)
- (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

PROCHAINES FORMATIONS PROGRAMMÉES
Paris du 21 au 23 novembre 2016
Paris du 20 au 22 novembre 2017

LES DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES ET TECHNIQUES ET LES MOYENS DE SECOURS

- Les dispositions générales
- Les dispositions constructives
- Les aménagements intérieurs
- Le désenfumage
- Les installations de chauffage, ventilation, climatisation
- Les installations aux gaz combustibles et hydrocarbures liquéfiés
- Les installations électriques
- L'éclairage normal et l'éclairage de sécurité
- Les ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants
- Les installations d'appareils de cuisson
- Les moyens de secours
- Les installations de détection et de mise en sécurité incendie
- Les gares de 5ème catégorie

ÉTUDE DE CAS

- Étude de cas concrète portant sur une opération de travaux en gare.

Les parcs de stationnement couverts, qu'ils soient en infrastructure ou en superstructure, sont des établissements recevant du public spéciaux de type PS, dont les dispositions constructives et techniques en matière de sécurité incendie sont décrites dans l'arrêté du 9 mai 2006.

PARCS DE STATIONNEMENT : APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION SÉCURITÉ INCENDIE DES ERP DE TYPE PS - INC14

(Type de bâtiments concernés : ERP)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Comprendre le fonctionnement de la réglementation des parcs de stationnement
- Connaître les mesures constructives réglementaires
- Identifier les obligations relatives aux installations techniques

PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les exploitants
- Les architectes
- Les bureaux d'études

DURÉE : 2 journées de formation.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- Le règlement de sécurité
- Les établissements assujettis

DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES

- La conception et la desserte
- Les structures
- L'isolement par rapport aux tiers
- Les toitures et façades
- La distribution intérieure
- Les conduits et gaines

AMÉNAGEMENTS

- La réaction au feu des matériaux

INSTALLATIONS TECHNIQUES

- Le désenfumage
- Les installations électriques
- L'éclairage normal et de sécurité
- Les ascenseurs

MOYENS DE SECOURS

- La surveillance
- Le poste de sécurité

TARIF

- 950 € HT les deux journées (1)
- (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

PROCHAINES FORMATIONS PROGRAMMÉES
Lyon les 6 et 7 juin 2016
Paris les 13 et 14 septembre 2016
Lyon les 5 et 6 juin 2017
Paris les 12 et 13 septembre 2017

- Les moyens de détection, d'alarme et d'alerte
- Les communications radioélectriques
- Les consignes

QUALITÉ DE L'AIR

- La ventilation et la surveillance de la qualité de l'air

CONTRÔLES ET VISITES

- La maintenance et les vérifications
- Les contrôles de la Commission de sécurité

ÉTABLISSEMENTS EXISTANTS

- Les mesures applicables aux établissements existants

EXERCICES D'APPLICATION

- Exercices d'application tout au long de la formation sur la base de cas pratiques fournis par nos soins ou par les participants (au choix).

Le Code du travail (Art. R. 4141-2) et le Code de la construction et de l'habitation (règlement de sécurité des établissements recevant du public) imposent aux employeurs et exploitants de former le personnel à l'utilisation des moyens de secours, notamment la manipulation des extincteurs.

Le Code du travail (Art. R. 4141-2) et le Code de la construction et de l'habitation (règlement de sécurité des établissements recevant du public) imposent aux employeurs et exploitants de former le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie, notamment concernant les procédures d'évacuation.

**FORMATION DES PERSONNELS :
MANIPULATION DES EXTINCTEURS - INC15**
(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
Comprendre le mécanisme de développement d'un feu
Appréhender les grands principes de la prévention incendie
Savoir agir devant un début d'incendie
Manipuler un extincteur

PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel

DURÉE : 2,5 heures de formation.

LE FEU ET LA PRÉVENTION

Les principales causes d'incendie
Les effets de l'incendie sur l'homme
Le triangle du feu
Les modes de propagation
Les objectifs de la prévention
Le contexte réglementaire

PROTECTION, ALARME ET ALERTE DES SECOURS

La protection individuelle face à un incendie
Les moyens d'alarme et d'alerte
Prévenir et accueillir les secours

COMBATTRE UN DÉBUT D'INCENDIE

Les classes de feux
Les différents types d'extincteurs
La manipulation des différents types d'extincteurs
Exercice pratique sur simulateur d'incendie (bac à feu réel)

TARIF

Formation adaptée et dispensée exclusivement pour votre structure : nous consulter pour les tarifs.

FORMATION DES PERSONNELS : EXERCICE D'ÉVACUATION - INC16
(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
Comprendre le mécanisme de développement d'un feu
Appréhender les grands principes de la prévention incendie
Savoir agir devant un début d'incendie
Savoir procéder à l'évacuation en appliquant les consignes

PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel

DURÉE : 2,5 heures de formation.

LE FEU ET LA PRÉVENTION

Les principales causes d'incendie
Les effets de l'incendie sur l'homme
Le triangle du feu
Les modes de propagation
Les objectifs de la prévention
Le contexte réglementaire

PROTECTION, ALARME ET ALERTE DES SECOURS

La protection individuelle face à un incendie
Les moyens d'alarme et d'alerte
Prévenir et accueillir les secours

EXERCICE D'ÉVACUATION SUR SITE

La procédure d'évacuation du site
Organisation d'un exercice d'évacuation
Débriefing en salle

TARIF

Formation adaptée et dispensée exclusivement pour votre structure : nous consulter pour les tarifs.

PROGRAMME

PROGRAMME

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

Le Code du travail (Art. R. 4141-2) et le Code de la construction et de l'habitation (règlement de sécurité des établissements recevant du public) imposent aux employeurs et exploitants de former le personnel à l'utilisation des moyens de secours et sur la conduite à tenir en cas d'incendie.

FORMATION DES PERSONNELS : MANIPULATION DES EXTINCTEURS ET EXERCICE D'ÉVACUATION - INC17

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Comprendre le mécanisme de développement d'un feu
- Appréhender les grands principes de la prévention incendie
- Savoir agir devant un début d'incendie
- Savoir procéder à l'évacuation en appliquant les consignes
- Manipuler un extincteur

PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel

DURÉE : 1/2 journée de formation.

LE FEU ET LA PRÉVENTION

- Les principales causes d'incendie
- Les effets de l'incendie sur l'homme
- Le triangle du feu
- Les modes de propagation
- Les objectifs de la prévention
- Le contexte réglementaire

PROTECTION, ALARME ET ALERTE DES SECOURS

- La protection individuelle face à un incendie
- Les moyens d'alarme et d'alerte
- Prévenir et accueillir les secours

EXERCICE D'ÉVACUATION SUR SITE

- La procédure d'évacuation du site
- Organisation d'un exercice d'évacuation
- Débriefing en salle

COMBATTRE UN DÉBUT D'INCENDIE

- Les classes de feux
- Les différents types d'extincteurs
- La manipulation des différents types d'extincteurs
- Exercice pratique sur simulateur d'incendie (bac à feu réel)

TARIF

Formation adaptée et dispensée exclusivement pour votre structure : nous consulter pour les tarifs.

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

Le Code du travail (Art. R. 4141-2) et le Code de la construction et de l'habitation (règlement de sécurité des ERP) imposent aux employeurs et exploitants de former le personnel à l'utilisation des moyens de secours et sur la conduite à tenir en cas d'incendie. L'équipier de première intervention doit savoir mener à bien ces missions.

DEVENIR ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION (EPI) - INC18

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Comprendre le mécanisme de développement d'un feu
- Appréhender les grands principes de la prévention incendie
- Savoir agir devant un début d'incendie
- Connaître le rôle de chacun et savoir procéder à l'évacuation en appliquant les consignes
- Manipuler un extincteur

PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel

DURÉE : 1/2 journée de formation.

LE FEU ET LA PRÉVENTION

- Les principales causes d'incendie
- Les effets de l'incendie sur l'homme
- Le triangle du feu
- Les modes de propagation
- Les objectifs de la prévention
- Le contexte réglementaire

PROTECTION, ALARME ET ALERTE DES SECOURS

- La protection individuelle face à un incendie
- Les moyens d'alarme et d'alerte
- Prévenir et accueillir les secours

EXERCICE D'ÉVACUATION SUR SITE

- La procédure d'évacuation du site
- Le rôle de chacun dans l'évacuation : guide d'évacuation, serre file, coordinateur d'évacuation
- Organisation d'un exercice d'évacuation
- Débriefing en salle

COMBATTRE UN DÉBUT D'INCENDIE

- Les classes de feux
- Les différents types d'extincteurs
- La manipulation des différents types d'extincteurs
- Exercice pratique sur simulateur d'incendie (bac à feu réel)

TARIF

Formation adaptée et dispensée exclusivement pour votre structure : nous consulter pour les tarifs.

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

Le règlement de sécurité des ERP des hôtels (art. PO 7 et O 24) oblige à former le personnel en matière de sécurité, régulièrement en 1^{er} groupe et au moins deux fois par an en 2^{ème} groupe. Cette formation doit porter sur l'utilisation des moyens de secours et la conduite à tenir en cas d'incendie.

HÔTELS : FORMATION DU PERSONNEL EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE - INC19

(Type de bâtiments concernés : ERP)



FORMATION OBLIGATOIRE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
 Comprendre le mécanisme de développement d'un feu
 Connaître les risques particuliers d'un hôtel en matière de sécurité incendie
 Appréhender les grands principes de la prévention incendie
 Savoir agir devant un début d'incendie
 Connaître le rôle de chacun et savoir procéder à l'évacuation du public et du personnel en appliquant les consignes
 Manipuler un extincteur

PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel

DURÉE : 1/2 journée de formation.

LE FEU ET LA PRÉVENTION

Les principales causes d'incendie
 Les effets de l'incendie sur l'homme
 Le triangle du feu
 Les modes de propagation
 Les objectifs de la prévention

EXERCICE D'ÉVACUATION SUR SITE

La procédure d'évacuation du site
 Organisation d'un exercice d'évacuation
 Débriefing en salle

COMBATTRE UN DÉBUT D'INCENDIE

Les classes de feux
 Les différents types d'extincteurs
 La manipulation des différents types d'extincteurs
 Exercice pratique sur simulateur d'incendie (bac à feu réel)

LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le contexte réglementaire des hôtels
 Le service de sécurité incendie
 Les risques particuliers des hôtels

PROTECTION, ALARME ET ALERTE DES SECOURS

La protection individuelle face à un incendie
 Le système de sécurité incendie
 La levée de doute
 Prévenir et accueillir les secours

TARIF

Formation adaptée et dispensée exclusivement pour votre structure : nous consulter pour les tarifs.

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

Les règlements de sécurité des structures d'accueil pour personnes âgées et pour personnes handicapées (art. J 35 et J 39) et des établissements de soins (art. U 43) obligent à former le personnel en matière de sécurité, régulièrement en type U et deux fois par an en type J. Cette formation doit porter sur l'utilisation des moyens de secours et la conduite à tenir en cas d'incendie, et plus précisément sur l'évacuation du public par transfert horizontal avant l'arrivée des secours et l'exploitation du système de sécurité incendie (SSI).

ÉTABLISSEMENTS DE TYPE J ET U : FORMATION À L'ÉVACUATION HORIZONTALE - INC20

(Type de bâtiments concernés : ERP)



FORMATION OBLIGATOIRE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
 Comprendre le mécanisme de développement d'un feu
 Connaître les risques particuliers des ERP de types J et U en matière de sécurité incendie
 Appréhender les grands principes de la prévention incendie
 Savoir agir devant un début d'incendie et procéder à l'évacuation du public par transfert horizontal avant l'arrivée des secours
 Savoir exploiter le système de sécurité incendie
 Manipuler un extincteur

PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel

DURÉE : 1/2 journée de formation.

LE FEU ET LA PRÉVENTION

Les principales causes d'incendie
 Les effets de l'incendie sur l'homme
 Le triangle du feu
 Les modes de propagation
 Les objectifs de la prévention

EXERCICE D'ÉVACUATION SUR SITE

La procédure d'évacuation du site
 L'évacuation du public par transfert horizontal avant l'arrivée des secours
 Organisation d'un exercice d'évacuation
 Débriefing en salle

LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le contexte réglementaire des ERP de types J et U
 Le service de sécurité incendie
 Les risques particuliers des ERP de types J et U

COMBATTRE UN DÉBUT D'INCENDIE

Les classes de feux
 Les différents types d'extincteurs
 La manipulation des différents types d'extincteurs
 Exercice pratique sur simulateur d'incendie (bac à feu réel)

PROTECTION, ALARME ET ALERTE DES SECOURS

La protection individuelle face à un incendie
 Le système de sécurité incendie
 La levée de doute
 Prévenir et accueillir les secours

TARIF

Formation adaptée et dispensée exclusivement pour votre structure : nous consulter pour les tarifs.

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

PROGRAMME

PROGRAMME

Les systèmes de sécurité incendie (SSI) sont définis par les normes NF S 61-931 et suivantes et ils doivent répondre à de multiples réglementations : Code du travail, Code de la construction et de l'habitation (établissements recevant du public), Code de l'environnement (installations classées pour la protection de l'environnement), etc. Une journée de formation permet de comprendre l'essentiel des SSI.

L'ESSENTIEL DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) - SSI01

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
 Appréhender l'architecture d'un SSI
 Découvrir les multiples réglementations applicables en matière de SSI
 Connaître les fonctions d'un SSI (détection, évacuation, désenfumage, compartimentage, etc.)
 Comprendre le rôle et les missions du coordonnateur SSI
 Piloter l'exploitation, la maintenance et le suivi du dossier d'identité d'un SSI

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
 Les architectes
 Les bureaux d'études
 Les services techniques
 Les responsables sécurité

DURÉE : 1 journée de formation.

LE CONTEXTE NORMATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Organisation générale de la réglementation
 Le Code du travail
 Le Code de la construction et de l'habitation
 Le Code de l'environnement
 Les normes NF S 61-931 et suivantes

LES ÉQUIPEMENTS D'ALARME

Les différents équipements d'alarme
 Alarme restreinte, alarme générale sélective, alarme générale

LES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Définition d'un SSI
 Les différentes fonctions du SSI
 Les niveaux d'accès
 Les catégories de SSI
 Les organes du SSI de catégorie A
 Les technologies de détection automatique d'incendie
 Les technologies conventionnelles et adressables

TARIF

550 € HT la journée (1)
 (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

LES RÈGLES D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE

Exigences réglementaires
 Exigences normatives

LA COORDINATION SSI

La mission du coordonnateur SSI
 Le dossier d'identité du SSI

PROGRAMME

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

Les systèmes de sécurité incendie sont définis par les normes NF S 61-931 et suivantes et ils doivent répondre à de multiples réglementations : Code du travail, Code de la construction et de l'habitation (établissements recevant du public), Code de l'environnement (installations classées pour la protection de l'environnement), etc. Deux journées de formation permettent de comprendre les fondamentaux des systèmes de sécurité incendie

CONNAÎTRE LES FONDAMENTAUX DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) - SSI02

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
 Comprendre l'architecture d'un SSI
 Appliquer les multiples réglementations applicables en matière de SSI
 Connaître les fonctions d'un SSI (détection, évacuation, désenfumage, compartimentage, etc.)
 Connaître le rôle et les missions du coordonnateur SSI
 Piloter l'exploitation, la maintenance et le suivi du dossier d'identité d'un SSI
 Mettre en pratique dans une étude de cas

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
 Les architectes
 Les bureaux d'études
 Les services techniques
 Les responsables sécurité

DURÉE : 2 journées de formation.

LE CONTEXTE NORMATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Organisation générale de la réglementation
 Le Code du travail
 Le Code de la construction et de l'habitation
 Le Code de l'environnement
 Les normes NF S 61-931 et suivantes

LES ÉQUIPEMENTS D'ALARME

Les différents équipements d'alarme
 Alarme restreinte, alarme générale sélective, alarme générale

LES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Définition d'un SSI
 Les critères de choix
 Les différentes fonctions du SSI
 Les catégories de SSI
 Accessibilité et implantation
 Les organes du SSI de catégorie A

TARIF

950 € HT les deux journées (1)
 (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

PROCHAINES FORMATIONS PROGRAMMÉES
 Aix-les-Bains les 4 et 5 juillet 2017

Les technologies de détection automatique d'incendie
 Les différents niveaux de surveillance

LES EXIGENCES PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENT EN MATIÈRE DE SSI

Les ERP, les ERT et les ICPE

LES RÈGLES D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE

Exigences réglementaires et normatives

LA COORDINATION SSI

La mission du coordonnateur SSI
 Les phases : conception, réalisation et réception
 Le dossier d'identité du SSI

ÉTUDE DE CAS

Étude de cas concrète portant sur un SSI de catégorie A

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

La mission de coordination des systèmes de sécurité incendie est définie par la norme NF S 61-931 de février 2014. Le coordonnateur SSI doit maîtriser à la fois les nombreuses normes et les multiples réglementations applicables.

LA COORDINATION DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) - SSI03

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Connaître la mission et le rôle du coordonnateur SSI, à toutes les phases d'une opération
- Connaître l'architecture, les fonctions et les catégories de SSI
- Appliquer les multiples réglementations et normes applicables en matière de SSI
- Établir un cahier des charges fonctionnel et les plans de zonage
- Constituer un dossier d'identité du SSI
- Mettre en pratique la coordination SSI dans le cadre d'une étude de cas

PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les architectes
- Les bureaux d'études
- Les services techniques
- Les responsables sécurité

DURÉE : 3 journées de formation.

LE CONTEXTE NORMATIF ET RÉGLEMENTAIRE

- Organisation générale de la réglementation
- Les normes NF S 61-931 et suivantes
- La mission du coordonnateur SSI

LES ÉQUIPEMENTS D'ALARME

- Les différents équipements d'alarme

LES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE

- Définition et critères de choix d'un SSI
- Les différentes fonctions du SSI
- Les niveaux d'accès et catégories de SSI
- Accessibilité et implantation
- Les organes du SSI de catégorie A
- Les technologies de détection incendie
- Les différents niveaux de surveillance

LES EXIGENCES PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENT EN MATIÈRE DE SSI

- Les ERP, les ERT et les ICPE

TARIF

- 1 300 € HT les trois journées (1)
- (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

LA COORDINATION SSI : CONCEPTION

- Le cahier des charges fonctionnel
- Les plans et corrélation des zones
- L'avis technique sur les pièces SSI du DCE

LA COORDINATION SSI : RÉALISATION

- Le suivi de la cohérence
- Les visites de chantier

LA COORDINATION SSI : RÉCEPTION

- La réception technique du SSI
- Le dossier d'identité du SSI

LES RÈGLES D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE

- Exigences réglementaires et normatives

ÉTUDES DE CAS ET VALIDATION DES ACQUIS

- Études de cas concrètes portant sur des SSI de catégorie A
- Validation des acquis dans le cadre d'un examen écrit

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

Les systèmes de sécurité incendie sont définis par les normes NF S 61-931 et suivantes et ils répondent à de multiples réglementations : Code du travail, Code de la construction et de l'habitation, etc. Les obligations ne s'arrêtent pas au matériel : leur exploitation, au quotidien comme en cas de sinistre, doit être parfaitement maîtrisée par le personnel du site. Cette formalisation est systématiquement personnalisée au SSI du site par nos formateurs, qui sont tous des ingénieurs coordonnateurs SSI. Un procès-verbal de formation conforme à la norme NF S 61-933 § 6.1. sera établi par nos soins en fin de formation.

FORMATION DES PERSONNELS : EXPLOITER LE SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) - SSI04

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Exploiter le système de sécurité incendie (SSI), au quotidien comme en cas de sinistre
- Savoir appliquer les consignes d'exploitation du site
- Comprendre les différentes fonctions du SSI
- Connaître les éventuelles modifications apportées au SSI

PUBLIC CONCERNÉ

- Les membres du personnel

DURÉE : 2,5 heures de formation.

LE CONTEXTE NORMATIF ET RÉGLEMENTAIRE

- Contexte réglementaire
- Les normes NF S 61-931 et suivantes

LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- Les missions du service de sécurité incendie
- Les niveaux d'accès
- Les particularités du site

LE SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE DU SITE

- Définition d'un SSI
- Les différentes fonctions du SSI du site (détection, évacuation, désenfumage, compartimentage, etc.)
- Les plans de zonage
- Les organes du SSI du site

TARIFS

- Formation adaptée et dispensée exclusivement pour votre structure : nous consulter pour les tarifs.



Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

PROGRAMME

PROGRAMME

Bulletin d'inscription
Formations programmées dans votre région (calendrier page 6)



INTITULÉ DE LA FORMATION : _____

RÉFÉRENCE : _____

Ville : _____ Date(s) : _____

Merci de renvoyer ce document par mail ou par courrier à :

BATISAFE
Savoie Hexapole - Bâtiment l'Agrion
101 rue Maurice Herzog
73420 Méry
Tél. 04 79 61 29 81 - formations@batisafe.fr

ENTREPRISE / COLLECTIVITÉ :

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

téléphone : _____ Fax : _____

Email : _____

RESPONSABLE DE FORMATION :

nom : _____ Prénom : _____

téléphone : _____ Fax : _____

Email : _____

Adresse de facturation si différente :

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

PARTICIPANT(S) : Possibilité de joindre une liste des participants en annexe

nom : _____ Prénom : _____

nom : _____ Prénom : _____

nom : _____ Prénom : _____

PROSPECT(S) : Cette solution requiert un nombre minimum de participants,
connaissez-vous des entreprises qui seraient susceptibles d'être intéressées ?

Raison sociale : _____

tél. : _____ Interlocuteur : _____

Raison sociale : _____

tél. : _____ Interlocuteur : _____

RÈGLEMENT/FACTURATION

Prix par participant :

POUR 3 JOURS :

_____ € HT, soit _____ € TTC (TVA 20%)

_____ € TTC x _____ PARTICIPANT(S) = _____ € TTC

POUR 2 JOURS :

_____ € HT, soit _____ € TTC (TVA 20%)

_____ € TTC x _____ PARTICIPANT(S) = _____ € TTC

POUR 1 JOURNÉE :

_____ € HT, soit _____ € TTC (TVA 20%)

_____ € TTC x _____ PARTICIPANT(S) = _____ € TTC

- Règlement par chèque à l'ordre de BATISAFE
- Règlement par virement sur présentation de la facture
- Prise en charge de la formation par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA)

Nom et adresse de l'OPCA : _____

- J'accepte les conditions générales de vente de BATISAFE

Date : _____

Signature

Cachet entreprise / collectivité

Merci de renvoyer ce document par mail ou par courrier à :

BATISAFE
Savoie Hexapole - Bâtiment l'Agrion
101 rue Maurice Herzog
73420 Méry
Tél. 04 79 61 29 81 - formations@batisafe.fr

INTITULÉ DE LA FORMATION 1 : _____

RÉFÉRENCE : _____

Et éventuellement si vous souhaitez regrouper plusieurs formations :

INTITULÉ DE LA FORMATION 2 : _____

RÉFÉRENCE : _____

INTITULÉ DE LA FORMATION 3 : _____

RÉFÉRENCE : _____

Durée souhaitée (en jours) : _____

Ville de formation : _____

ENTREPRISE / COLLECTIVITÉ :

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Email : _____

NOMS DES PARTICIPANT(S) :

1 : _____ 6 : _____

2 : _____ 7 : _____

3 : _____ 8 : _____

4 : _____ 9 : _____

5 : _____ 10 : _____

RÈGLEMENT/FACTURATION

Prix par participant :

POUR 3 JOURS :

_____ € HT, soit _____ € TTC (TVA 20%)

_____ € TTC x _____ PARTICIPANT(S) = _____ € TTC

POUR 2 JOURS :

_____ € HT, soit _____ € TTC (TVA 20%)

_____ € TTC x _____ PARTICIPANT(S) = _____ € TTC

POUR 1 JOURNÉE :

_____ € HT, soit _____ € TTC (TVA 20%)

_____ € TTC x _____ PARTICIPANT(S) = _____ € TTC

- Règlement par chèque à l'ordre de BATISAFE
- Règlement par virement sur présentation de la facture
- Prise en charge de la formation par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA)

Nom et adresse de l'OPCA : _____

- J'accepte les conditions générales de vente de BATISAFE

Date : _____

Signature

Cachet entreprise / collectivité

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATIONS PROGRAMMÉES

Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre la SAS CAP•ERP, ci-après dénommée « **BATISAFE** » et son client. Elles s'appliquent aux prestations de formation inter entreprises. Toute acceptation de la proposition de formation, quelle qu'elle soit, implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document.

Proposition commerciale formation inter entreprises

BATISAFE propose des stages inter entreprises. Ces stages se déroulent dans des locaux choisis par **BATISAFE**.

Conditions d'inscription

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de leur réception. Dans le cas où une session de formation inter entreprises serait déjà complète au moment de la réception d'une ou plusieurs inscriptions, **BATISAFE** s'engage à en informer le client dans les plus brefs délais.

A réception du bulletin d'inscription renseigné, daté et signé, une convention de formation sera adressée au client en double exemplaire ; il devra en retourner un exemplaire signé. L'inscription ne sera définitive qu'à réception de ce document.

Dans le cas d'une subrogation de paiement avec un organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), nous pouvons proposer au client d'élaborer le dossier administratif.

Une confirmation d'inscription reprenant toutes les informations utiles (les horaires, le lieu, le déroulement du stage) sera adressée au participant.

Toute inscription à une formation **BATISAFE** suppose que le client accepte le contenu du stage décrit dans la convention de formation et qu'il accepte les présentes conditions générales de vente.

Aucune inscription directe sur le lieu de la formation ne sera acceptée.

Tarifs

Le tarif applicable est celui mentionné sur la convention de formation professionnelle.

Nos prix étant stipulés hors taxes, il convient d'ajouter la TVA en vigueur.

Ce prix est forfaitaire et couvre les frais pédagogiques, la documentation, ainsi que les éventuels pauses et/ou repas.

Facture et conditions de paiement

A l'issue de la formation, une facture sera envoyée au client. Le règlement doit parvenir à **BATISAFE** au plus tard dans un délai de 30 jours après l'envoi de la facture.

Le règlement peut se faire :

par chèque à l'ordre de **BATISAFE** par virement bancaire.

Tout paiement intervenant postérieurement à l'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux légal en vigueur.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement: 40 euros

Prise en charge par un OPCA

(Organisme Paritaire Collecteur Agréé) :

Il appartient au client :

- de vérifier l'imputabilité du stage auprès de son OPCA ;
- de faire la demande de prise en charge auprès de l'organisme , et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- d'indiquer les coordonnées explicitement sur le bulletin d'inscription ;
- de s'assurer de la bonne fin de paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

BATISAFE peut aussi proposer de monter le dossier de prise en charge.

Si l'OPCA ne finance que partiellement le coût

de la formation, une seconde convention pourra être signée et le reliquat sera facturé au client. Une facture sera émise à l'issue de la formation. Au cas où les frais de formation ne seraient pas réglés par l'organisme payeur désigné par le client,

BATISAFE se réserve le droit de les réclamer au client solidairement débiteur à son égard.

Conditions d'annulation de votre inscription

Le stagiaire peut, dans les dix jours qui suivent la signature de la convention de formation, se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Le stagiaire, qui exerce son droit de rétraction dans le délai prévu, n'est redevable d'aucune somme envers le dispensateur de formation.

Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est dans l'impossibilité de suivre la formation, il peut rompre son engagement. Dans ce cas, seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata du temps de leur valeur prévue.

Annulation ou modification de la formation par BATISAFE

Dans le cas où le nombre de participants s'avèrerait insuffisant, **BATISAFE** se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à 5 jours ouvrables avant le début de la session concernée. Dans ce cas, le client sera prévenu par écrit.

BATISAFE se réserve le droit de modifier le lieu de la formation. Chaque client sera alors prévenu de ces changements.

Afin d'assurer une meilleur organisation de ses formations, **BATISAFE** se réserve le droit de modifier les horaires ou les dates de formation. Dans ce cas, le client sera prévenu par téléphone, mail, fax, ou courrier et pourra s'il le souhaite annuler son inscription.

BATISAFE se réserve le droit de changer d'intervenant sans préavis.

Durée de la formation

Sauf indication contraire sur la convention, la durée d'une journée de formation est de 7 heures maximum, hors pauses de 15

minutes et un déjeuner (si spécifié dans la convention).

Attestation de stage

A l'issue de la formation, une attestation de stage sera adressée au client pour chaque stagiaire.

Propriété des formations

L'inscription à une formation vaut pour le stagiaire engagement de confidentialité à l'égard de tout document ou matériel pédagogique remis dans le cadre ou à l'occasion de la formation. La reproduction, le prêt, la location et plus généralement toute utilisation ou toute diffusion à but commercial ou non des supports de cours remis au stagiaire sont expressément interdits, sauf autorisation écrite de la part de **BATISAFE**.

Date : _____

Signature

Cachet entreprise / collectivité

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATIONS ORGANISÉES POUR VOTRE STRUCTURE SELON VOS IMPÉRATIFS

Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre la SAS CAP•ERP, ci-après dénommée « BATISAFE » et son client. Toute acceptation de la proposition de formation, quelle qu'elle soit, implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document.

Conditions d'inscription

A réception du bulletin d'inscription renseigné, daté et signé, une convention de formation sera adressée au client en double exemplaire ; il devra en retourner un exemplaire signé. L'inscription ne sera définitive qu'à réception de ce document. Dans le cas, d'une subrogation de paiement avec un organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), nous pouvons proposer au client d'élaborer le dossier administratif.

Une confirmation d'inscription reprenant toutes les informations utiles (les horaires, le lieu, le déroulement du stage) sera adressée au client.

Toute inscription suppose que le client accepte le contenu du stage décrit dans la convention de formation et qu'il accepte les présentes conditions générales de vente.

Tarifs

Le tarif applicable est celui mentionné sur la convention de formation professionnelle.

Nos prix étant stipulés hors taxes, il convient d'ajouter la TVA en vigueur.

Facture et conditions de paiement

A l'issue de la formation, une facture sera envoyée au client. Le règlement doit parvenir à BATISAFE au plus tard dans un délai de 30 jours après l'envoi de la facture.

Le règlement peut se faire :

par chèque à l'ordre de BATISAFE par virement bancaire.

Tout paiement intervenant postérieurement à l'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux légal en vigueur.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 euros.

Prise en charge par un OPCA

(Organisme Paritaire Collecteur Agréé) :

Il appartient au client :

- de vérifier l'imputabilité du stage auprès de son OPCA ;
- de faire la demande de prise en charge auprès de l'organisme ;
- et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- d'indiquer les coordonnées explicitement sur le bulletin d'inscription ;
- de s'assurer de la bonne fin de paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

BATISAFE peut aussi proposer de monter le dossier de prise en charge.

Si l'OPCA ne finance que partiellement le coût de la formation, une seconde convention pourra être signée et le reliquat sera facturé au client. Une facture sera émise à l'issue de la formation.

Au cas où les frais de formation ne seraient pas réglés par l'organisme payeur désigné par le client, BATISAFE se réserve le droit de les réclamer au client solidairement débiteur à son égard.

Conditions d'annulation de votre inscription

Le client peut, dans les dix jours qui suivent la signature de la convention de formation, se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le client, qui exerce son droit de rétraction dans le délai prévu, n'est redevable d'aucune somme envers BATISAFE.

Durée de la formation

Sauf indication contraire sur la convention, la durée d'une journée de formation est de 7 heures maximum, hors pauses de 15 minutes et déjeuner (si spécifié dans la convention).

Attestation de stage

A l'issue de la formation, une attestation de stage sera adressée au client pour chaque stagiaire.

Propriété des formations

L'inscription à une formation vaut pour le stagiaire engagement de confidentialité à l'égard de tout document ou matériel pédagogique remis dans le cadre ou à l'occasion de la formation.

La reproduction, le prêt, la location et plus généralement toute utilisation ou toute diffusion à but commercial ou non des supports de cours remis au stagiaire sont expressément interdits, sauf autorisation écrite de la part de BATISAFE.

Date : _____

Signature

Cachet entreprise / collectivité

ÉCOUTE

ADAPTABILITÉ

EXPERTISE

EXIGENCE

IMPLICATION

PROFESSIONNALISME

EFFICIENCE

DYNAMISME

➤ CE QUE DISENT LES PARTICIPANTS

"Formateur très professionnel et très à l'écoute."

"Grande qualité des échanges."

"Bonne écoute et prise en compte des besoins formulés."

"Formations très enrichissantes."

"Très concret - Plein d'exemples."

"Permet d'améliorer les méthodes de travail."

"Formateur très pédagogue et compétent."

"Professionnalisme remarquable, contenu très profitable, très bonne animation."

"Formation vivante et ciblée sur les savoirs."

La note moyenne
des appréciations
en 2015

8,48/10

➤ LES POINTS POSITIFS DE NOS FORMATIONS RELEVÉS PAR LES PARTICIPANTS

LES SUPPORTS - LES ÉCHANGES - LE DYNAMISME

LA CONNAISSANCE DES FORMATEURS - L'INTERACTIVITÉ

LES EXEMPLES CONCRETS - LE DIALOGUE - LA DURÉE

LES MISES EN SITUATION - L'ATTEINTE DES OBJECTIFS





PRESTATIONS
INDÉPENDANTES
OU
SOLUTION GLOBALE
CLÉ EN MAIN

RÉALISATIONS

- Maîtrise d'oeuvre
- Coordination SSI
- Conduite d'opérations
- Assistanes

INGÉNIERIE

- Audit technique
- Étude de faisabilité
- Étude de sécurité incendie
- AMO accessibilité PSH
- Ad'AP
- Dossier déclaratif
- Dossier déclaratif

FORMATIONS

- Sécurité incendie
- Accessibilité PSH
- Systèmes de sécurité incendie



Retrouvez-nous sur www.batisafe.fr

BATISAFE | Savoie Hexapole | L'Agrion | 101 rue Maurice Herzog | 73420 Méry
Tél. 04 79 61 29 81 | formations@batisafe.fr
BATISAFE est une marque de CAP ERP SAS - 509 666 616 RCS Chambéry
[Présent à Aix-les-Bains](#) | [Grenoble](#) | [Lyon](#) | [Paris](#)